

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 695

présenté par
M. Breton

ARTICLE 16 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en application de cet article apparaît très difficile et il convient de supprimer ces dispositions.